

Paris,
le jeudi 11 septembre 2003

Objet : PERFORMANCE 2004 bis - ACCÈS AUX ÉPREUVES - CANDIDATS NON PRESELECTIONNES

Madame, Monsieur le Directeur,
Madame, Monsieur le Médecin Conseil Régional,

Je vous rappelle que le fonctionnement du Marché National de l'Emploi est prévu jusqu'au **10 octobre 2003**, date limite de saisie des listes de candidats présélectionnés par poste.

A partir du **13 octobre 2003**, les candidats non présélectionnés pourront faire connaître à l'Ucanss leur souhait de se présenter aux épreuves de sélection.

1) LES CONDITIONS D'INSCRIPTION

Conformément aux décisions prises par le Conseil d'Administration de l'Ucanss, cette possibilité est offerte **aux internes** :

- remplissant les conditions d'accès à PERFORMANCE (21 ans minimum, deux ans d'ancienneté dans l'Institution à la date de début de la formation, niveau de classification inférieur ou égal à 4),
- **ayant postulé à au moins un poste** figurant au Marché National de l'Emploi,
- ayant **l'accord** de leur employeur.

J'attire votre attention sur le fait que **votre accord à ce stade du dispositif** permet à votre agent, dans l'hypothèse où il est reçu aux épreuves :

- de suivre la formation Performance s'il est pré recruté à l'issue des épreuves, dans le cadre de la liste complémentaire,

ou

- de suivre la formation Performance sans être pré recruté, dans le cadre des sites d'alternance.

Dans ce cas, je vous rappelle que le stagiaire interne affecté à un site d'alternance reste salarié de l'organisme d'origine qui prend en charge les frais pédagogiques et les éventuels frais de déplacement et de séjour liés à l'ensemble de la formation.

2) LES MODALITÉS D'INSCRIPTION

Pour faire connaître leur souhait de participer aux épreuves de sélection PERFORMANCE, les agents non présélectionnés adresseront à l'Ucanss, par l'intermédiaire de leur organisme,

- **l'imprimé ci-joint de demande d'inscription dûment complété et signé par l'intéressé et la Direction de l'organisme accompagné d'une réponse négative d'un des organismes sollicités dans le cadre du MNE**
- **entre le 10 octobre et le 17 octobre 2003**
- **par fax au 01.45.38.81.76**

Dès lors que l'ensemble de ces conditions est respecté, une convocation leur sera adressée pour participer aux épreuves écrites des 5 et 6 novembre 2003 dans le centre d'examen le plus proche de leur domicile.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur le Médecin Conseil Régional, l'expression de mes salutations distinguées.



Yves Dellery
Directeur

